



Neuchâtel, 31 mars 2023

Retour sur la session des 28 et 29 mars 2023 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 28 et 29 mars 2023](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

AROSS – Création d'un établissement de droit public ([22.021ce](#), [Erratum](#) & [22.021com](#))

Un acteur incontournable qui mérite une attention à sa hauteur

La députée Anne Bramaud du Boucheron a présenté la position du groupe.

« Madame la présidente,

Chères et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

En tant qu'infirmière, je vois Géraldine (nom d'emprunt) tous les trois mois depuis 2 ans. Géraldine me partage combien sa mère est devenue exigeante en vieillissant à mesure que s'installent des troubles cognitifs. Elle vit seule. Elle a deux filles mais ne compte que sur Géraldine pour lui faire ses courses, l'amener chez le médecin et la rassurer quand elle ne « sait » plus. Mais Géraldine s'épuise en partageant ainsi son temps et son énergie. Aide au ménage, repas à domicile, puis foyer de jour ont été proposés et progressivement mis en place à la vitesse de l'acceptabilité de sa mère. La semaine prochaine aura lieu un point de situation pour une orientation en institution...sous l'égide d'AROSS.

Aross est amené à devenir un acteur incontournable de la LASDOM puisqu'il se voit institué comme régulateur de l'entrée en institution des personnes âgées et facilitateur dans l'orientation, c'est-à-dire la connaissance de l'offre disponible et adaptée, dans une visée de maintien à domicile des personnes âgées de 65 ans et plus, en lieu et place de NOMAD.

Gratuité ; neutralité dans l'information, dans les conseils et dans l'orientation ; prévention de la fragilité pour tous...le groupe socialiste applaudit des deux mains !

Cependant, au-delà du simple enregistrement d'un changement de statut d'association à celui d'établissement autonome de droit public, l'étude du rapport 22.021 a été l'occasion de questionner les fondements, buts, missions et champs d'action de ce nouvel établissement public sous la haute surveillance du Conseil d'État.

Pour le groupe socialiste, trois points ont nécessité clarification, échange et consolidation :

1. Tout d'abord l'interdisciplinarité et la collaboration : la mission de coordination qui est attribuée à AROSS est ardemment souhaitée comme respectueuse du parcours du



citoyen-patient, respectueuse du travail déjà réalisé par les partenaires sanitaires et sociaux et des besoins exprimés par le terrain.

Il nous apparaît que la composition du Conseil d'administration sera déterminante pour orienter et développer à futur cette posture institutionnelle : seul un collectif riche de connaissances des métiers de la santé et du social, j'insiste, nourri d'ambitions collaboratives, pourra rallier les partenaires encore non convaincus à l'image de nombreux EMS pour lesquels « l'interopérabilité » n'est, aujourd'hui, pas aboutie.

2. Ensuite le service au public et les finances publiques : le groupe socialiste salue le travail des commissaires dans son attention à préserver le pouvoir du Grand Conseil dans la validation des options stratégiques. Le Grand Conseil aura, à l'avenir, la tâche de valider ou non l'étendue des prestations. Il nous paraît fondamental de défendre la gratuité des prestations actuellement en place et de veiller à limiter une dispersion des forces et des fonds pour éviter notamment une hypertrophie de prestations qui soient redondantes ou accessible par d'autres financements.
3. Enfin, la protection du citoyen : Aross collecte une quantité énorme de données personnelles sensibles. Si le texte de loi proposé est conforme à la législation sur la protection des données telle qu'elle est aujourd'hui, son obsolescence relevée au niveau fédéral nous invite à une grande vigilance. L'usage des données de santé doit être questionné : le groupe socialiste reviendra d'ailleurs d'ici peu sur cette thématique. Il est nécessaire de garantir une accessibilité à la prestation quels que soient les choix et les possibilités individuels en lien avec la chose numérique. Il est également indispensable que la prestation reste accessible à toutes et tous physiquement et que le profilage ou la décision individuelle automatisée soit tout au moins explicite.

À l'approche des votes en plénum, le groupe socialiste soutiendra avec enthousiasme la grande majorité des amendements validés par la commission. Néanmoins, le groupe socialiste refusera le préambule et favorisera la motion déposée par la commission santé, concernant l'étude de la fusion des dispositifs d'orientation Aross et Junorah.

Le groupe socialiste vous invite à soutenir ses deux amendements supplémentaires. En effet, afin d'harmoniser les lois-cadres des établissements autonomes de droit public, AROSS, CNP et NOMAD, nous souhaitons, comme les amendements le proposent, clarifier l'attribution de la détermination des rémunérations et l'âge limite des membres du Conseil d'administration.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le projet de loi amendé est adopté par 92 voix sans opposition (Vote à la majorité de 3/5).

La motion [23.182](#) est acceptée non combattue.



Nouvelles du Grand Conseil

Bulletins électoraux ([22.033ce](#) & [22.033com](#))

Changer les modalités de vote doit s'accompagner d'une communication soutenue

Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les député-es,

Le groupe socialiste s'est rallié à l'analyse des deux commissions précédentes. Il s'est toutefois inquiété de cet effet pervers identifié par la commission Démocratie cantonale et a estimé aussi qu'il fallait prendre avec des pincettes les analyses d'invalidations, ces dernières étant soumises à des causes multiples dont il est difficile d'identifier celle qui a prévalu. Le groupe souligne finalement qu'un nombre plus important de bulletins a été annulé suite aux dernières élections cantonales, cela étant dû au fait qu'il est plus compliqué de voter pour des listes à 100 noms. Il considère donc important de revenir sur cette question et d'envisager des solutions pour simplifier le vote au niveau cantonal, par exemple avec un bulletin unique avec des cases à cocher.

Avec ces réserves, le groupe socialiste acceptera quasi unanimement les modifications proposées.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le projet de loi est adopté par 87 voix sans opposition.

Installations photovoltaïques sur les bâtiments de l'État ([22.039ce](#) et [22.039com](#))

Des engagements qui s'inscrivent dans la transition écologique

La députée Joëlle Eymann a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Ce présent rapport a été présenté le 9 février à la commission climat et énergie. Notre groupe tient à remercier les auteurs de ce rapport très bien présenté et détaillé. Les photos et les plans sont de très bonnes factures avec des photos bien explicites à l'appui.



Nouvelles du Grand Conseil

Le Chef du département ainsi que l'architecte cantonal nous ont fait une brève présentation, très claire. De ce fait ce rapport n'a suscité que peu de questions. L'État s'estime en avance par rapport aux objectifs définis par les lignes directrices cantonales de l'énergie, dans le cadre du programme d'assainissement du patrimoine immobilier qui prévoit d'installer des panneaux photovoltaïques chaque fois que cela est pertinent (voir le rapport [19.019](#)).

Ce nouveau rapport présente la stratégie de l'État en proposant une approche qui favorise une intensification du recours au photovoltaïque ainsi que toutes économicités là où de tels projets pourront être rendus possibles. Le Conseil d'État requiert un crédit d'un montant de Frs. 4'600'000 en complément du crédit octroyé pour l'assainissement du patrimoine dans le cadre du rapport 19.019 et en réponse au postulat [19.157](#).

Face aux défis climatiques, face à la transition énergétique et dans la perspective d'augmentations significatives des tarifs en matière d'énergie, il est important d'aller dans le sens voulu par le Conseil d'État, tout en encourageant le recours aux énergies indigènes et renouvelables.

Ce rapport a été accepté par la commission sans opposition. Notre groupe a accepté à l'unanimité ce rapport et ainsi que le classement du postulat.

Je vous remercie de votre attention. » •

*Le projet de décret est adopté par 97 voix sans opposition.
Le classement du postulat 19.157 est accepté non combattu.*

Perception automatisée de la taxe de séjour pour les nuitées réservées via Airbnb ([23.003ce](#))

Un classement s'expliquant par les sommes dérisoires qui sont en balance

La députée Marinette Matthey a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les député-es,

Le groupe PS a pris connaissance du rapport du Conseil d'état, qui documente en détail les actions entreprises par le SCAV pour répondre au postulat du groupe PLR. Rappelons que c'est au Service de la consommation et des affaires vétérinaires qu'incombe la responsabilité



Nouvelles du Grand Conseil

de l'encaissement et du reversement du revenu de la taxe de séjour, montant qu'il reverse ensuite à Tourisme Neuchâtelois.

On apprend dans ce rapport qu'il y a environ 200 prestataires de logements Airbnb dans le canton, avec une offre de 300 objets, ce qui représente 1.75% des nuitées soumises à la taxe de séjour, et 1.9% des recettes de cette taxe. On conviendra que la part est minime. La taxe de séjour finance notamment la Neuchâtel Tourist Card, produit phare du Tourisme Neuchâtelois.

A l'époque du postulat (2018), deux cantons avaient déjà opté pour une collaboration avec la plateforme pour un prélèvement automatique. Il y en a huit aujourd'hui (Zoug, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Genève, Fribourg, Schaffhouse et Lucerne), ce que le rapport omet de signaler. Hasard de l'actualité, un communiqué de l'ATS de vendredi passé annonce qu'une vingtaine de communes du canton de Vaud ont également conclu un accord avec Airbnb pour un prélèvement automatique de cette taxe.

Revenons à l'action du SCAV. Qu'a-t-il fait pour répondre au postulat ?

D'abord il s'est lancé dans de longues procédures de contrôle, en comparant et croisant des données de la plateforme (difficilement car les représentants de Airbnb ne sont pas très coopératifs), les données de Tourisme Neuchâtelois et celles résultant de ses propres investigations (utilisation du géoportail du Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN), applications Google Maps® et Google Street View®, visites sur place), pour parvenir à repérer les prestataires qui n'encaissent pas (ou ne reversent pas à l'État) la taxe de séjour. Cette chasse aux contrevenant-es s'est soldée par une victoire puisque fin 2018, plus de la moitié des prestataires ne respectaient pas leurs obligations légales alors qu'ils sont moins de 5% aujourd'hui.

Parallèlement à cette chasse aux contrevenant-es, le SCAV prend des contacts avec des représentants suisses de la multinationale de la location d'appartements ou de maison de vacances. Et là, c'est l'échec.

Selon le Conseil d'État, un prélèvement automatique poserait plus de problème qu'il n'en résoudrait. Premièrement, harmoniser la taxe semble être une condition sine qua non pour Airbnb, or le canton tient à garder ses différents tarifs. Ensuite, Airbnb a fait valoir l'égalité de traitement : pourquoi seulement elle ? Cela devrait être fait pour toutes les plateformes qui proposent des objets à louer. Cerise sur le gâteau, le projet de convention un temps envisagé est en allemand ou en anglais, et le for juridique est en Irlande, ce qui est inacceptable pour le Conseil d'État. Et finalement, le Conseil d'État considère que, comme Airbnb n'est pas responsable de ses prestataires, une solution d'encaissement à la source ne remplacera pas le travail de surveillance à effectuer par le SCAV.



Nouvelles du Grand Conseil

En adoptant le postulat du PLR en 2018, le Grand Conseil pensait simplifier les procédures administratives tout en augmentant les revenus de la taxe de séjour. Avec son travail de police, le SCAV a récupéré des sous, il va continuer ses contrôles, mais le rapport vise à montrer qu'automatisation n'équivaut pas simplification.

Le Conseil d'État propose donc de ne rien changer, et de classer le postulat.

Le groupe PS se demande tout de même :

1. Comment ça s'est passé dans les huit autres cantons qui ont réussi à faire un deal avec Airbnb ! Par exemple, à Bâle-Campagne, Airbnb prélève et reverse automatiquement la taxe à l'organisation de tourisme cantonale. Dans le canton de Vaud, la représentante de la multinationale se réjouit de collaborer avec les autorités de certaines communes... Rappelons que le SCAV facture 90.- par an et par prestataire à Tourisme Neuchâtelois pour effectuer ce travail de prélèvement et de reversement de la taxe de séjour... soit 18'000.- par an environ, rien que pour les 200 prestataires de logements qui passent par Airbnb.
2. Ensuite, le Conseil d'État considère que le prélèvement automatique n'empêcherait pas le travail de surveillance du SCAV car Airbnb estime, de bon droit selon lui, que seuls les prestataires sont responsables de l'encaissement. Cet argument peut être contesté. L'État semble approuver la posture poncypilatienne de cette multinationale qui semble dire : « votre souci de fiscalité, ce n'est pas mon problème, mais le vôtre ». Or toute entreprise doit se déclarer à l'autorité fiscale. Airbnb engrangeant des revenus grâce à ses prestataires de logement, il n'y a pas de raison qu'elle échappe à l'obligation de donner les noms des personnes qui sont à la base de son profit.

Le groupe PS accepte néanmoins le rapport et de classer le postulat, car l'enjeu est assez dérisoire au vu des sommes en jeu. Pour utiliser une expression bien neuchâteloise : on ne joue pas le Maix Rochat!

Merci de votre attention

Je vous remercie de votre attention. » •

Le classement du postulat 18.161 est accepté par 94 voix sans opposition.



Recommandation des groupes VertPOP, Vert'Libéral-Le Centre et UDC : Le Conseil d'État doit soutenir la mise en œuvre des projets pilotes MAÉ ([23.188](#))

Face au manque d'informations et aux retards, l'inquiétude légitime du Parlement

La députée Martine Docourt a présenté le postulat du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les député·es,

Je suis surprise de la posture du Conseil d'État aujourd'hui au vu de cette recommandation. Il y a plus d'une année, le Conseil d'État communiquait en grande pompe le lancement de quatre projets pilotes de l'école à journée continue. C'était une communication qui nous réjouissait car, pour le groupe socialiste, l'école à journée continue est un projet important pour l'égalité. Ce type de journée à l'école permet une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. C'est également un élément important en termes d'égalité des chances, les enfants ayant accès à des activités extrascolaires et à un soutien dans leurs devoirs. Ce qui nous importe également est la notion de service public qui permet d'avoir un accès à toutes et tous pour une telle prestation. Et comme cela a été dit, cela répond à la demande des Neuchâteloises et des Neuchâtelois.

Autant la posture du Conseil d'État aujourd'hui que la communication qui a été faite sur ce sujet depuis un certain temps ne nous donnent pas vraiment d'éléments positifs quant à la conduite de ce projet. À l'automne passé, des communes avaient annoncé vouloir reporter l'entrée en vigueur de tels projets par la difficulté de mettre en œuvre et d'obtenir les soutiens nécessaires du Canton. Le Grand Conseil a toujours montré son soutien, avec confiance envers le Conseil d'État.

Ces éléments avaient été martelés lors du traitement de la motion [22.224](#), lorsque nous avons parlé de la révision de la LAE. MAÉ faisait partie des réflexions cantonales, des projets étaient en cours et le Conseil d'État avait même mis en garde sur l'acceptation de cette motion par rapport à l'avancement de MAÉ. Des questions avaient également été posées lors du budget. Le Conseil d'État avait alors répondu que des projets avançaient et que des communes avaient produit des rapports sur leur mise en place.

Aujourd'hui, on apprend que l'on n'a pas suffisamment d'informations pour pousser ces projets, alors que le manque d'informations provient du Conseil d'État. Le groupe socialiste aurait souhaité avoir des informations à chaque étape. Ce manque d'informations est problématique, autant pour nous en tant que législatif que pour les communes qui essaient de mettre en place ces projets. C'est également problématique de nous répondre qu'il n'y a



Nouvelles du Grand Conseil

pas encore eu de rapports là-dessus, alors que c'est considéré comme un grand projet du Conseil d'État au même titre que Mobilité 2030.

La recommandation faite aujourd'hui vise à mettre un coup d'accélérateur à ces projets, de montrer que des projets sont mis en place, que le Conseil d'État doit prioriser ceci dans sa planification et qu'il doit travailler avec les communes pour qu'enfin ces projets pilotes puissent voir le jour.

Sur l'élément financier, nous n'avons pas tous les chiffres à disposition. Le groupe socialiste s'est demandé si la répartition 50/50 était la meilleure entre canton et communes. Mais il faut rappeler qu'il s'agit d'une recommandation qui donne la ligne directrice vers laquelle nous souhaitons aller. Nous espérons ensuite que les choses avancent rapidement et que des financements soient prévus pour les communes, pour la mise en œuvre de ces projets.

Je vous remercie de votre attention. » •

L'urgence est acceptée par 66 voix contre 29.

La recommandation est acceptée par 66 voix contre 29.

Motion du groupe socialiste : Encourager les élèves à devenir des citoyen-ne-s ouvert-e-s, humanistes, responsables et solidaires par la participation et la médiation culturelle dans les écoles ([22.203](#))

Pour apporter la culture et les réflexions qu'elle suscite à tous les enfants du canton

La députée Martine Docourt a présenté la motion du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas un secret, le groupe socialiste est attaché à la culture. Il a marqué à plusieurs reprises son soutien aux actrices et acteurs culturel·les de notre canton et notamment durant la période de crise que nous avons connue. Toutefois, aujourd'hui, la motion que nous avons déposée traite d'un autre aspect. Elle traite de l'accès à la culture et à l'art pour les jeunes.

Les enfants en âge de scolarité ne sont pas toutes et tous égaux face à l'accès aux créations et réalisations artistiques et culturelles. Celui-ci peut dépendre du milieu social ou de l'intérêt des parents. Nous sommes convaincu·es qu'un des rôles de l'éducation publique est d'offrir un accès à la culture et à l'art pour chacune et chacun. Cela parce qu'un tel accès est essentiel



Nouvelles du Grand Conseil

pour le développement de la créativité et qu'il permet une appréhension du monde, de la société, qui est marquée du sceau de l'humanisme.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que l'école est le cadre le plus propice pour améliorer cet accès, pour le garantir à chaque enfant. La politique d'éducation étant de compétence cantonale, nous adressons donc notre demande au Conseil d'État. L'école neuchâteloise peut contribuer encore mieux à un accès à la culture et à l'art par la mise en place de projets de médiation. Des projets de médiation qui devraient être conçus et coordonnés avec les centres scolaires, et aussi soutenus par des projets pédagogiques. Une telle approche n'est d'ailleurs pas nouvelle, des communes s'étant déjà engagées dans la réalisation de tels projets. Projets qui permettent de garantir un socle culturel commun aux jeunes qui en bénéficient, qui leur permettent d'échanger, d'aiguiser leurs goûts et de se confronter à d'autres visions du monde.

Avec cette motion, le groupe socialiste souhaite qu'un même accès à la culture soit garanti à tous les élèves dans notre canton. Cette question ne peut, à son sens, dépendre entièrement des communes. Il faudrait ainsi un programme cantonal harmonisé, qui offre une base commune, à partir de laquelle d'autres initiatives - communales par exemple - pourront toujours se construire.

Ceci pour garantir une même porte d'entrée culturelle à toutes et tous, et ainsi faire découvrir la diversité artistique existante dans notre canton et au-delà.

Je vous remercie de votre attention. » •

L'amendement est accepté par 64 voix contre 8.

La motion amendée est acceptée par 60 voix contre 31.

Postulat du groupe socialiste : Pour une allocation pour les proches aidant-e-s ([22.230](#))

Pour qu'être proche aidant ne rime plus avec précarité

La députée Annie Clerc Birambeau a présenté le postulat du groupe socialiste.

« Madame la présidente,
Chères et chers collègues,

On ne peut plus faire l'économie d'une réflexion mais surtout d'actions sur le soutien à apporter aux proches aidantes et aux proches aidants. C'est un véritable défi économique et sociétal tant les besoins en assistance vont augmenter.



Nouvelles du Grand Conseil

Être proche aidant est une tâche exigeante qui ne va pas de soi, c'est affronter une réalité bien différente de celle qu'on avait imaginée. C'est un engagement, un engagement dans lequel on plonge sans en connaître le poids. Il demande de l'énergie, il peut entraver sa propre vie et peut conduire à l'épuisement. Cet engagement, car c'en est un, est capital. Il participe à la solidarité intergénérationnelle et collective et doit être reconnu comme un apport indispensable.

La proche aidante ou le proche aidant apporte une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre le plus longtemps possible à son domicile, dans son environnement familial. Elle consacre de son temps auprès d'un proche atteint dans sa santé et dans son autonomie. Elle assure à titre non-professionnel mais de façon régulière une présence et un soutien pour l'aider dans ses difficultés et assurer sa sécurité. Le Conseil d'État l'a bien compris en développant une nouvelle application pour les proches-aidants

14% de la population reçoit une aide informelle de la part de proches, souvent conjoint ou enfants, et parmi eux le plus souvent des femmes. Par leur engagement, les proches aidantes fournissent un travail essentiel pour la société. Ce sont des ressources incontournables pour le système de santé du canton pour assurer l'accompagnement des aînés et, de manière plus générale, des personnes fragilisées. Les heures des proches aidants sont évaluées au niveau fédéral à 3 milliards de francs par an.

Il y a plusieurs degrés de difficultés. Le premier concerne l'information, la formation, la reconnaissance morale, qui sont développées dans la loi sur l'accompagnement et le maintien à domicile. Ces mentions sont importantes mais ne suffisent de loin pas.

La deuxième difficulté rencontrée par les proches aidants est de bénéficier de vraies options de répit, d'accueil de jour ou de nuit, disponibles et abordables. Aujourd'hui ces offres sont toujours insuffisantes. Cela a été identifié comme d'importance élevée dans un rapport du canton de Vaud. Je n'imagine pas qu'il en soit différemment chez nous...

La troisième difficulté rencontrée par les proches aidantes ou proches aidants est de concilier le rôle d'aidant avec une activité professionnelle et le manque à gagner financier inhérent. En Suisse, plus de 1,4 millions de personnes prennent en charge leur(s) proche(s). Une étude a établi que 8% des jeunes entre 10 et 15 ans sont déjà proches aidants. Ainsi, en tenant compte des jeunes, environ 30% de la population suisse âgée de 10 ans et plus est proche aidante. L'âge moyen des proches aidants de plus de 16 ans est de 54 ans. Les personnes qui s'occupent le plus souvent de proches ont entre 54 et 65 ans.

S'il faut agir plus vite sur des dispositifs à renforcer pour préserver leur santé, leur épuisement et l'isolement social, il apparaît incontournable pour le groupe socialiste d'agir sur les conséquences d'une diminution du temps de travail voire de l'arrêt d'une activité



Nouvelles du Grand Conseil

professionnelle, et sur les impacts que cela a sur les pertes de cotisations sociales, près des 2/3 des adultes proches-aidants exerçant une activité professionnelle.

On l'a évoqué à plusieurs reprises dans cet hémicycle : la situation financière pour un certain nombre de proches aidants peut devenir relativement précaire ou proche de la précarité. La nouvelle loi fédérale apporte une amélioration en instaurant un congé de courte durée (10 jours par an) ou un congé de plus longue durée (14 semaines) pour une prise en charge d'enfant gravement atteint dans sa santé. Une extension des bonifications pour tâches d'assistance peut être prise en compte au moment du calcul de la rente AVS/AI mais combien de personnes peuvent prétendre y avoir droit ?

Dans une enquête vaudoise il apparaît que 65% de proches aidants exerçant une activité professionnelle ont diminué leur taux de travail, demandé des aménagements d'horaires ou ont changé d'activités. Pour les 2/3, des répercussions sur leur revenu sont considérées comme significatives voire engendrent de propres difficultés financières car l'aide souvent implique des frais supplémentaires. Lorsque les conditions de travail peuvent être aménagées (horaires flexibles, possibilités de s'absenter ponctuellement, ...), les proches parviennent à concilier activité professionnelle et prise en charge. Mais si l'investissement devient trop important ou prend un caractère durable, ils ou elles doivent souvent se résoudre à choisir entre leur travail et leur rôle d'accompagnement, avec pour conséquence que la couverture sociale, toujours calculée en fonction du revenu, risque à terme de présenter des lacunes de cotisations.

De plus, la prise en charge de proches ne devrait pas entraîner d'effets susceptibles de prêter les chances sur le marché du travail des personnes actives et aidantes. Les principales victimes en seraient les femmes et les travailleurs plus âgés. Des cantons ont déjà avancé dans ces réflexions et offrent des subsides, des indemnités forfaitaires ou des allocations pour charges d'assistance, voire des déductions fiscales, etc. Il est bien évident qu'on parle plus de reconnaissance financière que de rémunération. On peut imaginer par exemple une indemnisation d'un nombre d'heures de prestations/jour sur une base contractuelle avec cotisation obligatoire aux assurances sociales.

En marge de ce postulat, on devrait aussi s'interroger si la personne atteinte dans sa santé qui a besoin d'une aide régulière, importante et permanente de tierces personnes pour accomplir les actes ordinaires de la vie demande systématiquement l'allocation pour impotents AVS ou AI. La brochure neuchâteloise « À qui puis-je faire appel en tant que proche aidant » propose des pistes pour l'écoute, l'orientation et la formation mais rien sur l'aide financière si le proche en a besoin.

L'évolution démographique – dont on a déjà parlé pendant cette session lors du débat sur le rapport Aross – entraînera des besoins et des soins auxquels la politique cantonale de la santé ne pourra pas faire face sans l'apport des proches. En 2030 – c'est demain – la proportion des



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

personnes âgées de plus de 65 ans en situation de dépendance pourrait s'élever à 46% de cette population.

Les proches aidantes et les proches aidants ont une fonction essentielle de ciment social. Personne, j'imagine, ne conteste le rôle prenant d'un proche aidant et personne ne conteste l'attention et le soutien dont il doit bénéficier. Mais le point en lien avec leur vie professionnelle et leurs incidences est mal reconnu, mal intégré et pose un réel défi. Il s'agira de mettre en place un dispositif qui préserve leurs conditions de vie comme leur autonomie financière s'ils en ont besoin, qui préserve leur santé et leur employabilité tout en leur permettant de continuer à soutenir les personnes de leur entourage fragilisées par l'âge et sans les décourager de leur offrir un appui.

L'enjeu est connu et, comme dit en introduction, nous ne pourrions pas faire l'économie d'un engagement sérieux et responsable envers les proches aidants. Il s'agit d'un véritable défi sociétal. Chères et chers collègues, donnons au Conseil d'État par l'acceptation de ce postulat l'opportunité de proposer.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le postulat est accepté par 85 voix contre 7.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 31 mars 2022.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.